

Bolloré poursuit France Télévisions en diffamation pour une émission qui lui était consacrée

médias | télévision | enquête | industrie | social | alimentation
Nanterre, FRANCE | AFP | 01/12/2016 15:59 UTC+1

L'homme d'affaires Vincent Bolloré poursuit le groupe France Télévisions en diffamation pour la diffusion d'une émission de "Complément d'enquête" qui lui était consacrée, a-t-on appris jeudi de sources concordantes.

La plainte contre X avec constitution de partie civile a été déposée le 6 juillet et une information judiciaire ouverte le 26 octobre, a précisé le parquet de Nanterre à l'AFP, confirmant une information de L'Obs.

"Nous visons tous ceux qui ont pu dire des inexactitudes dans ce reportage", a simplement commenté Me Olivier Baratelli, l'avocat de l'entrepreneur, sans en dire davantage sur le fond du dossier.

La plainte vise un portrait-enquête de 72 minutes réalisé par Tristan Waleckx, Mathieu Rénier et Mikael Bozo, diffusé une première fois le 7 avril, puis rediffusé le 21 juillet sur France 2.

Ce reportage, intitulé "Vincent Bolloré, un ami qui vous veut du bien?", retrace le parcours de l'industriel breton, de la reprise de la fabrique familiale de papier à cigarettes OCB en Bretagne, à la construction de son empire diversifié en passant par la reprise en main de Canal+ et sa présence en Afrique.

Il évoque notamment les activités de la Socapalm, société qui produit de l'huile de palme au Cameroun et dont Vincent Bolloré est actionnaire. Des sous-traitants, pour certains présentés comme mineurs, payés à la tâche, travaillant sans vêtements de protection et logeant dans des conditions insalubres, y témoignent face caméra.

Procédure inhabituelle, le groupe Bolloré a assigné France 2 cet été devant le tribunal de commerce de Paris, après la rediffusion de cette enquête qu'il accuse de porter atteinte à ses intérêts commerciaux.

Dans cette procédure, le groupe réclame 50 millions d'euros à la chaîne, estimant que l'enquête comporte "des erreurs manifestes et des diffamations délibérées qui lui portent préjudice".

La Socapalm -filiale de Socfin, holding luxembourgeoise dont le capital est détenu à 39% par le groupe Bolloré- a également assigné en diffamation France Télévisions, sa présidente Delphine Ernotte, le présentateur de l'émission "Complément d'enquête" Nicolas Poincaré, et le journaliste Tristan Waleckx, devant le tribunal correctionnel de Douala, au Cameroun.

cal/jf/er/eb